



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL**  
**Séance du 15 octobre 2009**

***Etaient présents :***

Collège A :

- M. Nouredine BOUHADDI
- M. Nicolas CHAILLET
- M. Jacques JULLIAND
- M. Mickaël KNORR
- M. Christian MAIRE
- M. François VERNOTTE

Collège B :

- M. Jean Pascal ANSEL
- M. Oussama BARAKAT
- M. Abderrazzak KADMIRI qui a reçu procuration de M. Boris VANNIERE
- M. M. Bruno TATIBOUET
- M. Jérôme SALVI qui a reçu procuration de M. BERGER
- Mme Anne Véronique WALTER SIMONNET

Collège des IATOS

- M. Gilles BOSSUET
- M. Marc DAZIN
- Mme Valérie FAUVEZ
- M. Jean LACHAT
- Mme Catherine PELLET
- M. Patrice SALZENSTEIN

Collège des usagers

- Melle Charline BULLE
- M. PERNODET Nicolas
- Melle Annaïck SAUGET qui a reçu procuration de M. GAUTHRAY GUYENNET
- M. David WEBER

Personnalités extérieures

- Mme Christine BOURQUIN MIGNOT.
- M. Marc DAHAN
- Mme Joëlle SCHIRRER

Membre de droit

- Mme Dominique FLAMMARION

Excusés :

- M. Franck BERGER
- M. Patrick GIRAUDOUX
- Mme Antoinette GILLET
- M. Sébastien MOINDROT
- M. Jean Michel QUENARDEL
- M. Bernard SERTOUT
- M. Boris VANNIERE

\*\*\*\*\*

Monsieur KADMIRI ouvre la séance à 14 heures. Il soumet à l'approbation des membres du conseil les procès verbaux des 26 mars et 14 avril 2009.

Les deux procès verbaux sont approuvés à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Madame FLAMMARION présente au conseil le projet de DBM 2 qui sera soumis au Conseil d'administration de l'Université le 20 octobre prochain.

Cette DBM propose une dotation supplémentaire de 19 588€ (formation continue) ainsi qu'une recette supplémentaire de 19 492€ sur la taxe d'apprentissage prévue au BP 2009.

Deux diminutions de recettes sont à prévoir : 300 000€ sur le CR financier (crédits qui ne seront pas utilisés cette année) et 1 000€ de diminution sur le CR 2100 suite au non renouvellement d'un contrat CAE pour la période de septembre à novembre 2009.

Le dernier volet récapitule les virements de masse demandés par différents CR (voit tableau joint).

En ce qui concerne l'augmentation du montant des cours complémentaires, Monsieur KADMIRI apporte les précisions suivantes :

- L'aide à la réussite a nécessité dans un premier temps 1100 heures supplémentaires correspondant à une somme de 44 000€ qui a été complétée dans un second temps par une somme de 37 500€ (875 heures).
- L'ouverture de 3 licences et un master a entraîné une augmentation de 2000 heures, soit 80 000€

Monsieur KADMIRI indique que l'ENSMM doit nous rembourser 102 heures.

L'augmentation de 156 000€ des heures complémentaires est donc justifiée et, au vu des arguments précédents, aurait dû s'élever à 160 000€

Monsieur KADMIRI ajoute que dans l'avenir, il faudra s'attendre à une augmentation encore plus importante de la dépense en heures complémentaires compte tenu de l'équivalence TP = TD (la simulation de M. BERGER, Vice Président chargé des moyens, l'estime à 3 000 heures soit 120 000€ environ).

La proposition de DBM est mise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur KADMIRI fait le point sur les crédits pédagogiques distribués cette année :

En fonctionnement la somme versée a été identique à celle de l'an passé, mais avec le BQF, les crédits réellement alloués s'élèvent à 211 003€ (ce qui représente une augmentation de 48 600€).

En crédits d'investissement l'UFR ST a bénéficié d'une dotation de l'université de 179 700€, l'UFR ST ayant mis un complément de 24 658€ (voir tableau joint), pour satisfaire toutes les demandes d'investissement des CR.

En ce qui concerne les crédits relatifs à la taxe d'apprentissage, à l'apprentissage et à la formation continue, le détail des versements figure en annexe.

Compte tenu de la baisse des recettes de la taxe d'apprentissage, celle-ci a été versée intégralement dans les CR, sans prélèvement.

En résumé, malgré une baisse de la DGF (1 500 000€ contre 1 595 000€ en 2008), les CR d'enseignement ont bénéficié de plus de 831 000€.

Monsieur KADMIRI revient sur la taxe d'apprentissage et l'apprentissage en expliquant le mode de fonctionnement du CFA et indique que ses recettes 2009 s'élèvent à 600 000€ au lieu des 300 000 € prévus initialement .

Ceci est dû en grande partie à la perception de la taxe d'apprentissage.

Par contre, les formations qui percevaient du quota ne le perçoivent plus et enregistrent de ce fait une perte importante de recettes.

Mme WALTER SIMMONET évoque le problème financier du CR 1200.

Monsieur KADMIRI précise que malgré les 200 000€ versés à ce CR, il reste déficitaire, et il a demandé à ce que plus rien ne soit engagé sur le CR 1200, le salaire de la secrétaire ayant été réservé.

Il ajoute que le Conseil d'administration du CFA SUP est d'accord pour un versement complémentaire à la géologie, mais nous ne savons pas à quelle hauteur, cela pourrait être de l'ordre de 20 000€

Madame WALTER SIMONNET indique que les enseignants de géologie n'ont pas accès aux finances de leur CR, qu'ils étaient opposés à l'achat d'un minibus et demande que le CR 1200 soit géré par quelqu'un d'autre.

Monsieur CHAILLET souhaite savoir pourquoi l'UFR ne peut pas récupérer l'argent de l'apprentissage.

Monsieur KADMIRI répond que tout le quota revient au CFA SUP .

Monsieur CHAILLET précise que pour le CR 1000 cela représente de fortes sommes.

Monsieur ANSEL revient aux crédits pédagogiques et demande si une partie de la DGF a été récupérée en investissement .

Monsieur BARAKAT donne des informations sur les crédits attribués cette année :

- 179 700€ de crédits d'investissement ont été alloués à l'UFR ST contre 116 000€ l'an passé (18 projets ont été présentés en 2008 sur l'Université contre 51 cette année).
- Tous les projets de l'UFR ST ont été financés en partie, le reste ayant été pris en charge par l'UFR.
- Certains projets vont se dérouler sur 2 ans.
- Pour le plan réussite en licence sur 2008- 2009, l'Université disposait de 1,2 millions d'euros dont 500 000€ pour financer la pédagogie sur la base des projets proposés. Pour 2009-2010, les années L1 et L2 sont concernées.
- L'an prochain les L3 seront également concernées, certaines composantes ont préparé des passerelles pour les actions à proposer.
- Les contrats étudiants seront multipliés par 3 ce qui correspond à une enveloppe de 340 000€
- Pour évaluer la réussite du plan, un bilan est préparé: tutorat et pédagogie, indicateurs concernant le taux de réussite et d'abandon,
- En conclusion, les investissements seront pérennisés et le plan réussite en licence sera intégré dans les budgets.

Monsieur KADMIRI informe que les DGF ne baisseront pas cette année (notamment eu égard à l'équivalence TP/TD et que le budget 2010 doit être construit sur les bases de 2009. L'an dernier, il y a eu quelques "loupés" dus aux délais très brefs qui nous ont été octroyés.

Cette année, il serait bon d'anticiper que ce soit pour la PRP ou pour la campagne emploi.

Il conclut que malgré les baisses, 831 000€ ont été versés aux CR qui pour certains représentent aujourd'hui des soldes importants .

Monsieur Nicolas CHALLET demande si un bilan sera fait du plan réussite en licence.

Monsieur KADMIRI répond que des tableaux sur la pédagogie mise en place à l'UFR ont été remontés à l'université , 7heures / semaine/ étudiant, sur 14 semaines ont été proposés. Nous avons perçu 37 500€ pour le 2<sup>ème</sup> semestre et 44000 pour le premier.

Pour 2009-2010, nous devons faire au moins comme l'an dernier. 3400 heures seront demandées pour les années L1 et L2.

La phase de mise en place des L3 suivra.

En ce qui concerne les contrats étudiants, l'UFR ST n'a pris que 12 contrats mais elle s'est réservée le droit d'en recruter d'autres à la demande.

Madame SCHIFFER demande si les 7 heures prévues au plan licence sont allouées pour un petit effectif.

Monsieur KADMIRI répond que dans le cas d'un faible effectif, la licence n'est pas ouverte, mais il est proposé aux étudiants de s'inscrire dans une autre licence. Cela a été le cas cette année pour une licence qui n'avait enregistré que 5 étudiants.

Dans les licences classiques où certains étudiants ne possèdent pas un bac S, des petits groupes sont constitués, avec des enseignements intégrés, les cours magistraux étant supprimés.

En résumé, la dépense est toujours pensée.

Monsieur BARAKAT ajoute que les composantes font des économies de moyens ou d'heures.

Monsieur JULLIAND revient sur la taxe d'apprentissage en indiquant que les CR qui n'ont pas d'apprentis perdent beaucoup.

Monsieur KADMIRI approuve, étant donné que tout le "quota" va au CFA et ajoute que le CFA va faire ses comptes et reversera très probablement un complément aux composantes, mais on ne connaît pas les modalités.

Monsieur TATIBOUET déplore que les entreprises ne nous versent plus

Monsieur KADMIRI répond qu'il faut leur demander des versements en "hors quota".

Monsieur JULLIAND ajoute que les collègues qui s'investissaient risquent d'être moins motivés...l'aide apportée aux formations par apprentissage est importante, les autres n'ont rien.

Monsieur CHAILLET indique qu'une des conséquences pourrait être la non visite des stagiaires.

Monsieur BARAKAT rétorque que le CFA démarre et que rien n'est encore stabilisé. L'Université a répondu à la demande de la Région qui souhaitait la création du CFA SUP.

Monsieur JULLIAND estime que c'est le fonctionnement du CFA qui pose problème.

Monsieur BARAKAT confirme que le fonctionnement actuel du CFA n'est pas satisfaisant et que le Président l'a dit dans les conseils du CFA.

Monsieur KADMIRI rappelle que dans les débuts, il avait alerté les collègues sur les pertes futures pour les composantes et que personne ne l'avait cru.

\*\*\*\*\*

Monsieur KADMIRI présente la situation actuelle du flux étudiant en précisant qu'il était encore trop tôt pour faire un bilan mais que nous nous dirigeons très probablement vers une stabilisation des effectifs.

Monsieur JULLIAND constate qu'en 1<sup>ère</sup> année il y a stabilisation, cependant, on peut noter une baisse dans la filière ST.

Monsieur BARAKAT répond que cette baisse est nationale.

Monsieur ANSEL ajoute que cette baisse peut être liée à l'orientation POST BAC, les étudiants ayant d'abord choisi une filière sélective ne savaient pas toujours qu'une réorientation était possible.

Monsieur CHAILLET indique qu'il y a une évaporation entre L3 et M1 dans les écoles d'ingénieurs. Il demande si les étudiants de l'ENSMM en master sont comptabilisés.

Monsieur KADMIRI répond que dans l'immédiat, il n'est pas possible de les inscrire.

Monsieur ANSEL explique que l'an dernier, un profil d'exonération pour l'ENSMM à tarif 2<sup>ème</sup> diplôme avait été établi et qu'il a été annulé cette année. Une demande a été faite à la scolarité centrale pour son rétablissement.

Monsieur CHAILLET aimerait avoir une vision sur l'avenir en ce qui concerne le pôle SPI.

Monsieur KADMIRI annonce une réunion prochaine sur ce pôle SPI, il y a actuellement plus de dialogue avec l'ENSMM et un signe fort a été demandé à Monsieur CRETIN.

\*\*\*\*\*

Monsieur KADMIRI fait le point sur la campagne emploi:

- Le Président a fait savoir qu'il n'y aurait pas de campagne emploi dans la forme précédente cette année à cause des RCE.
- Le Ministère a seulement demandé le nombre de postes vacants et leurs sections CNU (10 postes en ST)
- Lors d'un CTP un collègue de 35-36<sup>ème</sup> a dit que la section était sous encadrée et toujours oubliée. En fait l'an passé un poste de la 30<sup>ème</sup> a été redéployé en 35-36<sup>ème</sup> et classé en 1<sup>ière</sup> position. Mais la section n'avait fourni qu'un profil de PR que l'on n'a pu obtenir, et c'est la 67-68<sup>ème</sup> qui en a bénéficié.
- Cette année, nous essayerons de redéployer un poste vers cette section.

Monsieur JULLIAND demande ce que veut dire "pas de campagne emploi".

Monsieur KADMIRI indique que l'on n'échangera pas des postes d'enseignants contre des postes IATOS et que le Conseil d'Administration aura tout le poids pour en décider.

Monsieur BOSSUET demande si on va préparer cette campagne et quel sera le rôle du CTP.

Monsieur KADMIRI répond que pour le moment le CTP n'en a pas parlé et que le Président ne souhaite pas des recrutements au fil de l'eau.

Monsieur BOSSUET fait part du mécontentement du Directeur de CHRONO ENVIRONNEMENT pour les délais et notamment sur le fait que les conseils de laboratoires ne peuvent pas être consultés.

Monsieur KADMIRI confirme les délais très brefs qui nous sont impartis et redit qu'il n'y aura aucune création cette année, mais seulement des redéploiements, mais qu'il faut essayer de conserver les postes.

\*\*\*\*\*

Monsieur KADMIRI fait le point sur la situation de l'ISIFC et son mode de fonctionnement :

- l'ISIFC (136 étudiants) fonctionne sans aucun poste, sans locaux et avec une faible DGF.
  - C'est l'UFR ST qui assume actuellement l'entretien des locaux qu'elle met à sa disposition et paie les heures complémentaires, ce qui a représenté cette année un montant de 176 000€
  - La Directrice de l'ISIFC est montée au créneau pour demander des locaux (ceux proposés par ST ne convenant pas). L'Université a proposé les locaux de l'I.R.D.Q.
  - L'UFR ST a mis à disposition de l'ISIFC 2 personnels IATOS. Mme BUTTERLIN demande 20 postes d'enseignants et 7 postes de IATOS. Elle souhaite que l'ISIFC soit reconnue comme composante à part entière.
  - Si l'on rattache quelques enseignants à l'ISIFC, celle-ci ne pourra pas s'en sortir car elle devra payer une compensation à ST (aucun enseignant ne fait en totalité 192 h à ISIFC). De plus il lui faudra payer les intervenants extérieurs
- L'UFR SMP devrait mettre aussi des moyens. Actuellement c'est L'UFR ST qui supporte toutes les charges.

Monsieur KADMIRI propose donc que certains enseignants de ST, ceux qui le souhaitent, fassent leur service de façon prioritaire à ISIFC à hauteur des besoins de la discipline.

Monsieur CHAILLET demande ce que l'on veut faire de l'ISIFC, c'est un problème politique.

Monsieur KADMIRI indique que l'ISIFC a besoin d'une équipe pédagogique, ce qui sera réalisé puisque les enseignants apparaîtront dans son potentiel tout en restant rattachés à ST.

Monsieur CHAILLET s'interroge sur le fait que c'est ST qui doit tout assurer

Monsieur KADMIRI répond que c'était la décision de l'université lors de la création de l'ISIFC.

Monsieur CHAILLET demande si la Directrice fait partie du personnel de ST.

Monsieur KADMIRI répond par l'affirmative.

Monsieur SALVI s'étonne que les heures de l'ISIFC soient toutes en heures complémentaires car elles sont dans le service statutaire des enseignants et pense que ST a intérêt à garder l'ISIFC.

Monsieur BARAKAT explique qu'il faut séparer les problèmes et il remercie la ville qui a aidé l'Université à résoudre les problèmes de locaux.

L'Université veut développer l'ISIFC en la renforçant par d'autres parcours dans le domaine de la santé.

La C.T.I. exige que l'ISIFC soit indépendante, mais le Président est prêt à défendre ce modèle de gestion en séparant la partie formation et la partie gestion.

Monsieur CHAILLET demande si l'avenir de l'ISIFC est de devenir un département de l'UFR ST.

Monsieur KADMIRI répond que c'est oui dans l'esprit du Président.

Monsieur CHAILLET souhaite savoir dans quel modèle, on va se situer.

Monsieur KNORR ajoute que si l'on saucissonne ST, on l'affaiblit.

Monsieur ANSEL se pose la question du positionnement par rapport aux autres écoles d'ingénieurs dans le cadre général du PRES.

Monsieur JULLIAND met en avant l'aspect humain et le fait de ne pas casser les structures.

Monsieur DAHAN pense que créer une structure aujourd'hui est prématuré. En 2001, on voulait amener un diplôme complémentaire à l'Université pour justifier de nouveaux besoins et non de créer quelque chose d'indépendant.

Monsieur KADMIRI parle de l'urgence pour régler le problème, l'habilitation ayant lieu en novembre.

Monsieur DAHAN demande sur quelle question précise, le conseil doit-il voter?

Monsieur KADMIRI: " sommes nous d'accord pour que des enseignants rattachés à ST fassent en priorité leur enseignement à l'ISIFC à hauteur du volume nécessaire"

Dans ce cas, les heures complémentaires n'auront pas à être payées, mais le potentiel de ST devra être diminué.

Madame SCHIRRER demande qu'on lui précise le changement.

Monsieur ANSEL explique que dans ce cas, l'ISIFC aura les moyens de fonctionner et que la CTI pourra apprécier la volonté de faire vivre les enseignements.

Monsieur CHAILLET demande si une convention sera passée avec SMP.

Monsieur KADMIRI répond que non, mais le Président demandera la même chose à SMP.

Monsieur BOSSUET souhaite que Mme BUTTERLIN vienne s'expliquer.

Monsieur KADMIRI donne son accord. Il indique aussi qu'elle va faire part à son conseil du 22 octobre de son souhait d'intégrer une formation de géologie alors qu'elle n'en a pas fait état auprès du Directeur de ST.

Mme SCHIRRER souhaite préciser la position de la ville. Elle n'entrera pas dans le débat pour le choix, mais indique que Mme BUTTERLIN voulait avoir une lisibilité de l'école d'ingénieur et que la ville a fait l'impossible en louant pour 5 à 6 ans les locaux de l'IRDQ pour la somme de 120 000€ par an. Cela permettra à l'Université de définir un modèle.

Sur la question de fond, elle s'abstiendra.

Monsieur KADMIRI met deux questions au vote :

La première sur la perception des droits d'inscriptions : l'ISIFC doit elle percevoir les droits d'inscription?

Pour : 0

Contre: 25

Abstentions : 3

La seconde sur la mise à disposition d'enseignants à hauteur des besoins de l'ISIFC

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 3

Monsieur BOSSUET revient sur la nécessité d'entendre Mme BUTTERLIN.

Monsieur KADMIRI propose de l'inviter à la prochaine réunion du conseil le 19 novembre.

\*\*\*\*\*

Monsieur KADMIRI expose le projet "Faites de la science" et demande l'autorisation au conseil de verser 300€ aux établissements qui vont concourir. Il rappelle que ce projet en Franche Comté réunit plus d'établissements que dans les autres universités et avec un plus gros budget.

L'autorisation est votée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur KADMIRI demande au conseil de s'exprimer sur le versement en bons d'achats de 40€ aux enfants des personnels IATOS pour l'arbre de Noël.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur WEBER pose le problème du chauffage place LECLERC.

Monsieur KADMIRI répond qu'il va envoyer un personnel faire des relevés mais que les personnels de Leclerc peuvent utiliser un appoint car il n'est pas possible de régler le chauffage à Leclerc.

Mme SCHIRRER souhaite connaître le devenir de ces bâtiments.

Monsieur KADMIRI répond que le ministère a alloué 1,5 millions d'euros à l'UFC pour la mise en sécurité de Leclerc, mais qu'aucune décision locale n'a encore été prise.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 17 heures.

Le Directeur

La secrétaire de séance

A. KADMIRI

D. FLAMMARION